

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-15.250-0039079.2026.001			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom MADAME PERRINE TRUCHON Adresse SENSATIONS SIMPLES 100 route de la Croix du Dan 39800 Barretaine Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité BUREAU ALPES CONTROLES (FR-BIO-15) Adresse Impasse des Prairies Annecy-le-Vieux 3 bis, 74940, Annecy Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
I.7 Date, lieu Date 12 mai 2026 10:04:46 +02 (CET) Nom et signature BUREAU ALPES CONTROLES Lieu Annecy (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 12/05/2026 au 30/06/2027			

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Autres fruits à pépins (1 amélanchier, 3 Argousier, 3 Chevreuille comestible, 2 sureau.) Biologique	
	Autres fruits à coque (à l'exclusion des noix sauvages, arachides et noix de coco) (Noyers) Biologique	
	Autres légumes à feuilles ou à tiges (Rhubarbe) Biologique	
	Pommes de table (Pommes) Biologique	
	Fleurs coupées et boutons de fleurs (Lila) Biologique	
	Autres baies (hors cassis et myrtilles) (Groiseilles et Cassis) Biologique	
	Autres plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques (Verveines) Biologique	
	Autres zones de cueillette sauvage (Lierre terrestre, Primeveres, Pissenlit, Plantain, Ortie, Coucou, Genevrier, Sureau (fleurs ; baies), Mauve, Serpolet, Origan sauvage, Reine des prés, Sapin, Serpolet) Biologique	
	Autres plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques (Agastache, Monarde et Menthe, Lavande, Romarin, Sauge, Thym, Verveine citron) Biologique	
	Sels infusés : Origan, Romarin, Thym Biologique	
	Sucres infusés : Lavande, Menthe, Ortie, Reine des Prés, Verveine Biologique	
	Gelees : Baies de Sureau, Groiseilles Biologique	
	Delices : Coucou, Fleurs de Pivoine, Fleurs de Sureau, Fleurs de Monarde, Foin, Mauve, Ortie, Rose Tremiere, Romarin, Sapin, Lavande, Thym/Reines des pre Biologique	
	Sirops : Agastache, Coucou, Fleurs de Sureau, Foin, Lierre Terrestre, Menthe, Ortie, Reine des Prés, Sapin, Thym, Biologique	
	Cremes glacees : Foin, Lavande, Menthe, Noix, Verveine Biologique	
	Sorbets : Agastache, Romarin, Sapin Biologique	
	II.2 Quantité de produits	
	II.3 Informations sur les terres	
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	COFRAC	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf	
II.9 Autres informations		